

C. 79

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi
ayant pour objet d'ouvrir aux Ministres de la
Guerre et de la Marine des crédits de 65 mil-
lions de francs pour pourvoir aux dépenses de
l'expédition de Madagascar. (N° 32, session
extraordinaire 1894.)*

Nommée le 29 novembre 1894.

MM.

- 1^{er} BUREAU : ERNEST BOULANGER.
2^e — PEYTRAL.
3^e — CLAMAGERAN.
4^e — GODIN.
5^e — BARDOUX.
6^e — Général BILLOT.
7^e — DE FREYCINET.
8^e — COMBES.
9^e — ALLÈGRE.



faute d'excellentes raisons que ceux qui y sont
parvenus ont fait valoir qu'il y avait lieu de
ne pas s'alarmer.

ce succès a facilité le projet.

q. Au lieu de se contenter de faire approuver le projet
par le conseil, il a voulu le recevoir le 20 août de
façon à y joindre et quelques autres choses
indispensables à l'exécution.

On a fait y adjoindre des réserves et des restrictions
nécessaires.

Le 20 août 1789, le conseil a approuvé les lois de
la nuit. Il a par ces principes généraux
à donner au gouvernement.

Le 21 août, le conseil a approuvé que le conseil général
de la ville de Paris se réunisse le 22 août.

Le 22 août, le conseil a approuvé que le conseil
de la ville de Paris se réunisse le 23 août.

Le 23 août, le conseil a approuvé que le conseil
de la ville de Paris se réunisse le 24 août.

Le 24 août, le conseil a approuvé que le conseil
de la ville de Paris se réunisse le 25 août.

Le 25 août, le conseil a approuvé que le conseil
de la ville de Paris se réunisse le 26 août.

Le 26 août, le conseil a approuvé que le conseil
de la ville de Paris se réunisse le 27 août.

Le 27 août, le conseil a approuvé que le conseil
de la ville de Paris se réunisse le 28 août.

Le 28 août, le conseil a approuvé que le conseil
de la ville de Paris se réunisse le 29 août.

Præsentia in La D'acosta
 in Academiæ D'acosta lectum & in regno
 apud D'acosta observationes, le rapport est
 ad quæ

Le President
 L'Université

Le recteur
 Juey

[Faint, illegible handwriting]